

## - Déclaration Sociale Nominative -

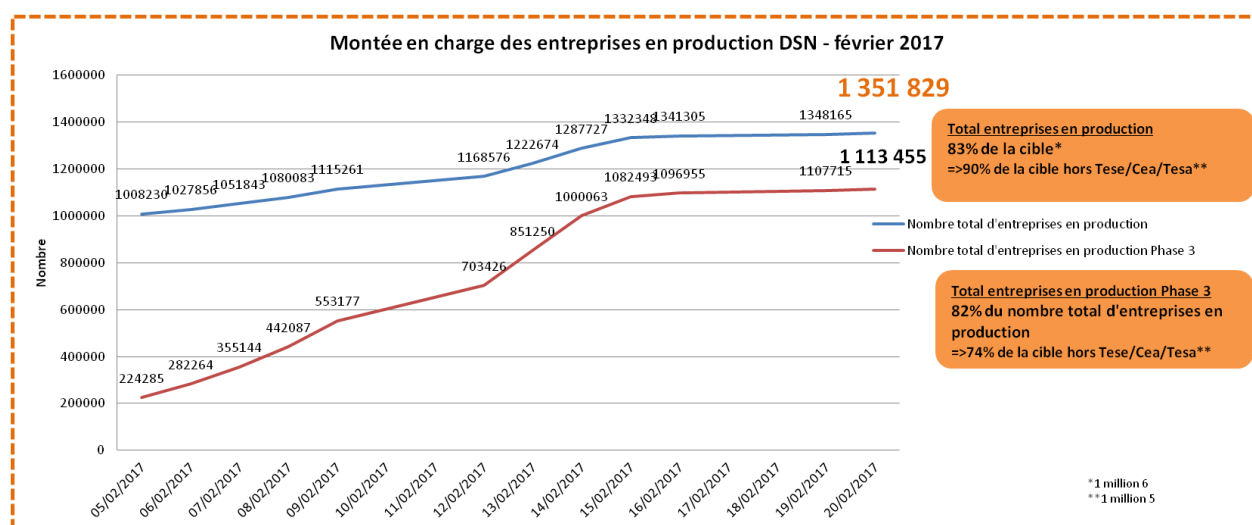
### LE CA DU GIP-MDS constate que 1,351 million d'entreprises sont entrées en DSN\*

\*Sur un total de 1,5 million d'entreprises concernées (entreprises ayant recours au TESE/TESA/CEA exclues, soit 100 000)

Le Conseil d'administration du GIP-MDS qui s'est réuni le 22 février 2017 constate la forte montée en charge de la DSN et ce, dans des conditions maîtrisées et satisfaisantes. Les membres du GIP-MDS soulignent que ce système déclaratif co-construit ensemble se généralise dans des conditions satisfaisantes.

#### Une montée en charge très significative du nombre d'entreprises dans le dispositif

Aujourd'hui, **1 351 829 entreprises sont en DSN**, soit 90% de la cible (hors TESE/TESA/CEA). 74% d'entre elles soit 1 113 455 entreprises, sont déjà en « phase 3 ». Parmi elles, 925 001 TPE ont intégré le dispositif.



« Le nombre d'entreprises qui utilisent déjà la DSN et la montée en charge de ces derniers jours à l'échéance du 15 février, prouvent la robustesse du système et sont particulièrement encourageants pour généraliser ce dispositif déclaratif numérique et moderne » commente **Eric Hayat, Président du GIP-MDS**.

D'ici la paie de mars 2017, un objectif incontournable : que toutes les entreprises déclarent en DSN.

Des réglages sont en cours en particulier sur les dossiers complémentaires santé et prévoyance, mais l'essentiel du fonctionnement est au rendez-vous. La DSN est rappelons le une démarche d'amélioration continue, la dématérialisation lorsqu'elle n'était pas déjà en place se met en place progressivement. Tous les experts comptables avec un service paie sont désormais en DSN. Et 221 éditeurs sur 246 qui sont en DSN ont une offre phase 3 qui transmet des DSN en production.

## Des processus simplifiés dans l'intérêt des entreprises

En plus de normaliser les données et sécuriser les démarches déclaratives des entreprises, la DSN permettra de se substituer à la DADS-U (Déclaration automatisée des données sociales unifiée) annuelle.

Dès lors qu'une entreprise démarre, elle doit dorénavant le faire en phase 3. Les entreprises intégrant le dispositif DSN directement en phase 3 d'ici l'échéance d'avril (paie de mars) auront la possibilité de transmettre en rattrapage les éléments nominatifs de janvier et février.

Parmi les 925 001 petites entreprises qui sont entrées en DSN, l'entreprise d'électricité Scappaticci a pris les devants et tire aujourd'hui profit du rythme mensuel, des signalements d'événements et de la traçabilité de ses déclarations.

### Témoignage de l'entreprise familiale d'électricité générale Scappaticci

Questions à Brigitte Scappaticci, conjointe collaboratrice de l'entreprise

**L'entreprise Scappaticci emploie 16 salariés et 2 apprentis. Il y a un an, l'entreprise spécialisée dans l'électricité a intégré la DSN à son organisation.**

#### Comment s'est passée votre entrée en DSN et en tirez-vous des avantages ?

J'ai contacté la société de services informatiques avec laquelle je travaille toute l'année qui est venue dans mon entreprise s'occuper des paramétrages de mon logiciel de paie et de ma formation, sur 2 jours seulement.

Et aujourd'hui, la DSN me permet indéniablement de gagner du temps, environ 3 à 4h par mois. Un gain qui devrait se confirmer en fin d'année, quand je n'aurai plus à faire de DADS-U.

Avec la déclaration mensuelle, je gère aussi plus facilement la trésorerie avec l'URSSAF, les caisses : de retraite, prévoyance et formation en ayant une plus grande visibilité sur ce que l'entreprise doit déboursier sur le trimestre en cours.

#### Qu'est-ce que la DSN change au quotidien ?

Toutes les démarches sont simplifiées. Par exemple, j'ai maintenant la possibilité de signaler un arrêt maladie ou un accident de travail via mon logiciel de paie à la Caisse primaire d'assurance maladie, et mes salariés en bénéficient aussi largement. Un de mes employés qui était en arrêt accident de travail 15 jours a pu être indemnisé par la Caisse primaire 8 jours après son arrêt alors qu'auparavant, il avait dû attendre 2 mois pour être remboursé.

Autre bénéfice pour mes salariés : ils ont l'assurance d'une meilleure traçabilité de leurs données jusqu'à la retraite et de ne pas se retrouver avec des tas de papiers à remplir en fin de carrière.

Pour écouter le témoignage de Brigitte Scappaticci en vidéo :



Pour en savoir plus : <http://www.dsn-info.fr>

#### Contacts presse :

##### Wellcom :

[Emeline Poulolo](#)

[Gaëlle Ryoug](#)

01 46 34 60 60

##### GIP-MDS :

[Marie-Amélie Roguet](#)

01 58 10 47 28

#### À propos du GIP-MDS

Le Groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS) a été créé en 2000 dans le but de mutualiser les moyens et les expertises des organismes de protection sociale en termes de dématérialisation, et de permettre aux entreprises et à leurs mandataires d'effectuer leurs déclarations sociales en ligne de manière gratuite, simple et sécurisée.

Fort du succès de net-entreprises.fr (4 millions d'entreprises inscrites, plus de 38 millions de télédéclarations et consultations en 2016), le GIP-MDS est maître d'ouvrage opérationnel de la déclaration sociale nominative, la DSN.

Le GIP-MDS regroupe les organismes de protection sociale (Acos, Agirc-Arrco, Cnav, Pôle emploi, Unédic, Cnamts, MSA, RSI...) et, comme membres associés, les organisations patronales, des syndicats de salariés, des représentants d'utilisateurs comme les éditeurs de logiciels (Syntec numérique) et les experts-comptables (Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables).

